

**Question écrite au Collèges des bourgmestre et échevins concernant les activités de loisirs à la Waldschoul**

08.06.2022

Cher Monsieur le Bourgmestre, Chers Messieurs les Échevins,

Parcourant le site internet schoul.esch.lu, on constate que les enfants entre 4 et 12 ans peuvent participer aux activités de loisir de la Waldschoul, sous réserve qu'ils ne fréquentent pas une Maison Relais de la Ville d'Esch.

Page 1/2

Comprenant l'idée de donner la possibilité à chaque enfant eschois de pouvoir profiter de cette idylle, le fait d'exclure les enfants des autres Maison Relais semble injuste.

Avec l'ouverture de la Maison Relais Am Holzbiereg, un cercle restreint a le privilège de profiter pendant toute l'année de ce site merveilleux, tandis que les enfants d'autres Maison Relais doivent attendre leur tour pour pouvoir y aller.

Les activités loisirs entraînent un changement d'air pour beaucoup d'enfants et mènent à faire de nouvelles connaissances, ce qui élargit l'environnement social de chaque enfant.

Par conséquent, quelques questions à ce sujet s'avèrent:

- 1) Serait-il envisageable de télécharger le programme 2022 sur le site schoulen.esch.lu pour les activités loisirs ?
- 2) Afin de contourner des barrières linguistiques éventuelles, serait-il faisable de proposer encore d'autres langues que le luxembourgeois et le français sur le site schoulen.esch.lu ? (allemand, portugais,...)  
De même, dans quelles langues les formulaires d'inscriptions sont-ils disponibles ?  
Si les formulaires sont uniquement disponibles en luxembourgeois et/ou français, ne serait-il pas opportun de les proposer également en d'autres langues ? (allemand, portugais,...)
- 3) Combien d'enfants sont à ce jour inscrits sur les listes pour les activités de loisirs à la Waldschoul ?
- 4) Est-ce que sur cette liste figurent uniquement des enfants qui ne fréquentent pas une Maison Relais de la Ville d'Esch-sur-Alzette ?
- 5) Est-ce qu'il existe une liste d'attente pour les activités loisirs à la Waldschoul ?

- 6) Est-ce que les heures passées d'un enfant en Maison Relais sont considérées dans cette philosophie ou est-ce que l'occupation générale d'une chaise exclut d'office un enfant des activités loisirs ?
- 7) Sur le site schoul.esch.lu, on peut lire que :  
*« Pour les enfants qui sont inscrits dans une maison relais, nous informons les parents que les structures d'accueil de la Ville participeront à tour de rôle aux activités proposées à l'école en forêt, c'est-à-dire que tous les enfants eschois auront l'opportunité de découvrir ce site et de profiter de la nature. »*  
Quel est l'intervalle moyen de ce « tour de rôle » ?
- 8) Sur le site schoul.esch.lu, on peut lire que :  
*« Un enfant inscrit une fois sur la liste des activités de vacances continue à y figurer pendant tout le temps qu'il est scolarisé dans une classe des cycles 1.1. à 4.2.. Il n'y a donc pas lieu de renouveler l'inscription à chaque rentrée scolaire. »*  
Est-ce qu'un enfant, qui par la suite obtient une chaise dans une Maison Relais, sera retiré de la liste ?
- 9) Est-ce qu'il y a une solution pour donner également la possibilité aux enfants des Maison Relais d'Esch-sur-Alzette de participer aux activités loisirs ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'accepter, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, l'expression de mes salutations distinguées.

Ben Funck, conseiller communal

**Monsieur Ben FUNCK**  
**Conseiller Communal**

Monsieur le Conseiller Communal,

Par la présente, nous tenons à revenir à votre question au Collège des Bourgmestre et Echevins concernant les activités de loisirs à la Waldschoul.

Avant de venir au détail de vos questions, nous tenons à vous remercier de l'intérêt que vous portez à une optimisation de la communication des activités de loisirs proposées durant l'été au site de la Waldshoul.

1) Serait-il envisageable de télécharger le programme 2022 sur le site schoulen.esch.lu pour les activités loisirs ?

Le programme pour l'été 2022 est affiché sur le site « schoulen.esch » dans la rubrique « activités de vacances / après-midi de loisirs à l'école en forêt ». On retrouve les activités proposées du 18 juillet au 9 septembre 2022 dans le tableau « calendrier des activités vacances loisirs ».

2) Afin de contourner des barrières linguistiques éventuelles, serait-il faisable de proposer encore d'autres langues que le luxembourgeois et le français sur le site schoulen.esch.lu ? (allemand, portugais,...)

De même, dans quelles langues les formulaires d'inscriptions sont-ils disponibles ? Si les formulaires sont uniquement disponibles en luxembourgeois et/ou français, ne serait-il pas opportun de les proposer également en d'autres langues ? (allemand, portugais,...)

Actuellement la communication n'est effectivement qu'effectuée en luxembourgeois et en français, mais il est envisagé d'étendre la communication à toutes les langues officielles du Luxembourg. Le recours à d'autres langues sera étudié pour évaluer une nécessité éventuelle.

3) Combien d'enfants sont à ce jour inscrits sur les listes pour les activités de loisirs à la Waldschoul ?

299 enfants sont inscrits pour les activités de loisirs d'été sur le site de la Waldschoul.

4) Est-ce que sur cette liste figurent uniquement des enfants qui ne fréquentent pas une Maison Relais de la Ville d'Esch-sur-Alzette ?

L'Administration des Maisons Relais tient deux listes :

- une liste avec les enfants qui n'ont pas une place dans une maison relais, et dont les parents ont indiqué dans le cadre du sondage de novembre 2021 leur intérêt à recevoir le courrier d'information relatif aux activités de loisirs à la Waldschoul ;
- une liste avec les enfants qui ont une place dans une maison relais, et dont les parents ont indiqué dans le cadre du sondage de novembre 2021 leur intérêt à recevoir le courrier d'information relatif aux activités de loisirs à la Waldschoul.

Seuls les enfants de la première liste ont été contactés par courrier et ont été inscrits sur les listes pour les activités d'été.

Par contre, pour les colonies de vacances, dont deux sont planifiées pour le mois d'août, et les activités au Bâtiment4, tous les enfants ont été contactés et informés, indépendamment du fait qu'ils bénéficient ou non d'une place au sein d'une maison relais.

5) Est-ce qu'il existe une liste d'attente pour les activités loisirs à la Waldschoul ?

Non, il n'existe pas de liste d'attente pour les activités de loisirs proposées en été au site de la Waldschoul.

6) Est-ce que les heures passées d'un enfant en Maison Relais sont considérées dans cette philosophie ou est-ce que l'occupation générale d'une chaise exclut d'office un enfant des activités loisirs ?

Les heures passées d'un enfant dans une Maison Relais ne sont pas prises en compte.

Il faut également comprendre que l'occupation d'une chaise dans une Maison Relais n'exclut pas un enfant des activités de loisirs d'été, car les structures d'accueil de la Ville participent à tour de rôle aux activités proposées à la Waldschoul.

Ainsi, lors des deux dernières vacances scolaires d'été, les enfants de 4 maisons relais ont pu profiter de l'école en forêt et des activités y proposées.

7) Sur le site schoul.esch.lu, on peut lire que :

*« Pour les enfants qui sont inscrits dans une maison relais, nous informons les parents que les structures d'accueil de la Ville participeront à tour de rôle aux activités proposées à l'école en forêt, c'est-à-dire que tous les enfants eschois auront l'opportunité de découvrir ce site et de profiter de la nature. »*

Quel est l'intervalle moyen de ce « tour de rôle » ?

Chaque semaine, une autre maison relais ouverte durant les vacances scolaires d'été peut profiter du site de l'école en forêt.

8) Sur le site schoul.esch.lu, on peut lire que :

*« Un enfant inscrit une fois sur la liste des activités de vacances continue à y figurer pendant tout le temps qu'il est scolarisé dans une classe des cycles 1.1. à 4.2.. Il n'y a donc pas lieu de renouveler l'inscription à chaque rentrée scolaire. »*

Est-ce qu'un enfant, qui par la suite obtient une chaise dans une Maison Relais, sera retiré de la liste ?

Conformément à la réponse à votre quatrième question, dès que l'enfant est inscrit dans une maison relais, ses parents ne reçoivent plus le courrier avec la fiche d'inscription.

9) Est-ce qu'il y a une solution pour donner également la possibilité aux enfants des Maison Relais d'Esch-sur-Alzette de participer aux activités loisirs ?

Comme déjà expliqué, les enfants inscrits dans une maison relais peuvent participer aux activités loisirs d'été à travers le tour de rôle offert aux structures d'accueil.

Avec ce système, tous les enfants de la Ville d'Esch ont le moyen de profiter du site de l'école en forêt. Ainsi un bon équilibre entre enfants qui fréquentent une Maison Relais et ceux qui n'ont pas d'accès à une structure d'accueil pendant les périodes scolaires est assuré. Il faut aussi préciser qu'il est impossible que tous les enfants puissent fréquenter en même temps le site de l'école en forêt, ceci surtout pour des raisons de sécurité et de qualité des activités.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller Communal, l'expression de nos sentiments les plus distinguées.



Georges MISCHO  
Député-Maire



Christian WEIS  
Echevin

